



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/097

**OBJET : BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE : REPRISE DES
ACTIVITÉS ET DES COMPTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/097

**OBJET : BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE : REPRISSE DES
ACTIVITÉS ET DES COMPTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M 14 et M 41,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019/55 en date du 9 avril 2019 portant sur le vote du Budget principal,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019/59 en date du 9 avril 2019 portant sur le vote du Budget annexe Photovoltaïque,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le budget annexe Photovoltaïque retrace les mouvements financiers correspondant à l'entretien et l'utilisation des panneaux photovoltaïque situés sur le toit du centre technique communautaire et à la revente de l'électricité générée.

En tant que service public industriel et commercial, le budget annexe est soumis à une nomenclature comptable spécifique (M41) et à une déclaration de TVA. La reprise sur le budget principal de la communauté (M14) oblige à passer certaines écritures liées au transfert.

L'ensemble des activités et des flux financiers du budget photovoltaïque seront repris sur le budget principal.

Les nomenclatures comptables M41 et M14 sont différentes. Afin de reprendre les éléments financiers de manière cohérente, un tableau de transposition des comptes doit être acté.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Acte la dissolution du budget annexe photovoltaïque à compter du 30 novembre 2019,
- Acte la reprise des activités et des comptes du budget annexe photovoltaïque sur le budget principal,
- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement